

**Synthèse des rapports financiers annuels sur les programmes de DPE (,000\$)**

	Notes	Base An 0 00/01	Total An 1 01/02	Total An 2 02/03	Total An 3 03/04	Total An 4 04/05	Total An 5 05/06	Changm't supérieur à base
DPE – Services de garde à l'enfance		146 334	151 136	98 053	115 400	133 034	172 138	25 804
DPE – Soutien au revenu pour les familles		0	0	0	0	0	0	0
DPE – Tous les autres programmes et services		150 102	180 020	218 077	210 899	215 966	236 165	86 063
<b>Investissement total – tous prog. DPE</b>		<b>296 436</b>	<b>331 156</b>	<b>316 130</b>	<b>326 299</b>	<b>349 000</b>	<b>408 303</b>	<b>111 867</b>
Moins: transferts fédéraux liés à l'entente DPE et multilatérale		0	39 400	52 500	68 900	85 400	95 600	95 600
<b>Contribution prov. aux programmes avant les ententes bilatérales</b>		<b>296 436</b>	<b>291 756</b>	<b>263 630</b>	<b>257 399</b>	<b>263 600</b>	<b>312 703</b>	<b>16 267</b>
Moins: transferts fédéraux liés à l'entente bilatérale		0	0	0	0	0	92 000	92 000
<b>Contribution provinciale ou (transferts fédéraux à investir dans l'avenir)</b>		<b>296 436</b>	<b>291 756</b>	<b>263 630</b>	<b>257 399</b>	<b>263 600</b>	<b>220 703</b>	<b>-75 733</b>
% financement aux services de garde		49,4%		31,0%			42,2%	
% financement aux prog. de soutien du revenu		0,0%		0,0%			0,0%	
% financement aux autres programmes DPE		50,6%		69,0%			57,8%	
<b>Total</b>		<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>			<b>100,0%</b>	

**OBSERVATIONS**

La C.-B. combine les dépenses affectées aux autres progr. DPE et aux services de garde dans ces premiers rapports publics pour les séparer à partir de 2002-03. Quoique les rapports semblent plutôt clairs, comparables et consistants, cette séparation soulève des questions en ce qui concerne la comparabilité des informations fournies tout au long de la période des rapports et met en relief l'importance des notes explicatives pour aider le public à suivre avec clarté les progrès réalisés.

Notamment, le rapport 2002-03 de la C.-B. indique une diminution des subventions pour frais de garde de 101,8 M\$ en 2000-01 et de 78,2 M\$ en 2002-03. On ne fournit pas d'explications pour cette diminution. Dans les rapports subséquents, où les services de garde sont séparés des autres programmes de DPE, on voit que les subventions pour frais de garde ont été de 46,6 M\$ en 2002-03. Ici non plus, on ne fournit pas d'explications pour cet ajustement.

Il se peut que l'investissement dans les subventions pour frais de garde soit calculé en fonction d'autres critères à partir de 2002-03. Si tel est le cas, il faut conclure que les données financières au fil des ans ne sont pas aussi comparables qu'elles le semblent. Et dans un tel cas, les rapports publics de la C.-B. nécessitent des clarifications ou des notes explicatives supplémentaires.

Faute de notes explicatives, les rapports de la C.-B. laissent entendre qu'une partie des transferts fédéraux en vertu de l'Entente DPE et du Cadre multilatéral n'a pas été dépensée de 2001-02 à 2004-05 parce que la contribution provinciale est inférieure au montant de base pour chacune de ces années.

Le rapport 2005-06 montre que les transferts fédéraux de l'Entente DPE et multilatérale ont tous été investis pour cette année (la contribution provinciale étant supérieure au montant de base), mais que 75,7 M\$ des 92 M\$ reçus en vertu de l'entente bilatérale n'ont toujours pas été investis dans les services de garde.

**Rapports annuels sur les indicateurs comparatifs non financiers des services de garde**

	Base An 0 00/01	Total An 1 01/02	Total An 2 02/03	Total An 3 03/04	Total An 4 04/05	Total An 5 05/06	Changm't supérieur à base
<b>INDICATEURS COMPARATIFS</b> (rapport 2005-06, p. 38 à 41)							
DISPONIBILITÉ							
<i>cf. note 1</i>							
ACCESSIBILITÉ							
Nbre d'enfants bénéficiant du prog. d'aide aux enfants à besoins particuliers			3 061	3 767	2 922	3 852	
ABORDABILITÉ							
Nbre moyen d'enfants subventionnés par mois (note 2)			25 263	23 419	21 704	22 612	
QUALITÉ (note 3)							
Ateliers et cours offerts par l'entremise des prog. de soutien des services de garde et de consultation:							
Nbre de cours			1 095	1 091	1 906	1 030	
Nbre de participantes			14 332	17 522	12 678	13 993	

**NOTES**

1. Les rapports publics montrent une augmentation du nombre de places sous permis bénéficiant de subventions de fonctionnement. Cette information est présentée plus bas plutôt que dans la section disponibilité pour des raisons de comparabilité et de consistance de données. Généralement, les gouvernements ont recours à la catégorie "accessibilité" pour rendre compte du nombre réel de places, d'installations ou de services réglementés, détenteurs de permis ou reconnus. Les indicateurs du nombre de places subventionnées sont habituellement présentés dans la catégorie à laquelle la contribution a été spécifiquement affectée. P. ex. si les gouvernements exigent que les fonds soient affectés à l'augmentation des salaires, l'indicateur apparaîtra dans la catégorie "qualité".

Comme les rapports publics ne fournissent pas de paramètres financiers pour les subv. de fonct. versées aux services de garde, voici une synthèse de l'information:

	02/03	03/04	04/05	05/06
Nbre de places à temps plein réglementées bénéficiant d'une subv. de fonctionnement	45 871	48 440	52 040	54 007

2. Les notes explicatives suivantes complètent cette donnée:
  - "À cause des changements démographiques, la proportion d'enfants dans la province âgés de six ans et moins a diminué de 5 % ..."
  - des améliorations dans le système d'inf. sur les subventions ont permis d'améliorer les rapports ayant trait au nombre d'enfants subventionnés.
3. Le rapport 2005-06 contient un tableau à la p. 40 sur le nombre de nouvelles éducatrices à la petite enfance et leur niveau de formation, mais le tableau ne montre pas clairement si ces éducatrices travaillent en services de garde. Ici encore, pour des raisons de comparabilité et de consistance, cette information est présentée plus bas plutôt que dans la section qualité parce que les autres gouvernements utilisent habituellement la catégorie qualité pour rendre compte du nombre réel d'éducatrices à la petite enfance.

	02/03	03/04	04/05	05/06
Nbre de nouvelles éducatrices à la petite enfance (agrées)	622	674	634	907
Nbre de nouvelles éducatrices à la petite enfance (agrées) - nourrissons/bambins	189	167	134	196
Nbre de nouvelles éducatrices spécialisées en besoins spéciaux (agrées)	126	151	105	143